

Liturgie: pas de changement au Missel romain

Mise au point du père Lombardi après des propos du card. Sarah sur la célébration de la messe

(<https://fr.zenit.org/articles/liturgie-pas-de-changement-au-missel-romain-assure-le-pere-lombardi/>)

Pixabay CC0 - Chikid

Pas de nouvelles directives liturgiques, ni changements au Missel romain dont les indications restent en vigueur. C'est la mise au point du père Federico Lombardi, le 11 juillet 2016, après des propos du cardinal Robert Sarah, préfet de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, sur la célébration de la messe.

Dans un communiqué publié en fin de journée, deux jours après que le pape François ait reçu en audience le cardinal Sarah, le directeur du Bureau de presse du Saint-Siège rectifie des propos prononcés par le cardinal guinéen lors d'une conférence à Londres : « certaines de ses expressions ont été mal interprétées, comme si elles annonçaient de nouvelles indications différentes de celles qui ont été données jusqu'alors dans les normes liturgiques et dans les paroles du pape sur la célébration face au peuple et sur le rite ordinaire de la messe ».

Durant cette conférence très médiatisée, le 5 juillet, le chef du dicastère de la liturgie a proposé aux prêtres, à partir de l'Avent prochain, de célébrer vers l'orient, ce qui signifie concrètement, d'après l'orientation des églises, célébrer dos à l'assemblée.

Le père Lombardi précise donc qu'aucune nouvelle directive liturgique n'est prévue pour l'Avent et que les indications générales du Missel romain, qui contient les normes relatives à la célébration eucharistique, sont « toujours pleinement en vigueur ». On lit ainsi au n.299 : « Il convient, partout où c'est possible, que l'autel soit érigé à une distance du mur qui permette d'en faire aisément le tour et d'y célébrer face au peuple. On lui donnera l'emplacement qui en fera le centre où converge spontanément l'attention de toute l'assemblée des fidèles ».

Si le cardinal Sarah « s'est toujours préoccupé de la dignité de la célébration de la messe », le « porte-parole » du Saint-Siège rappelle par cette note que c'est au pape qu'il revient de décider des normes liturgiques. Deux jours plus tôt, en recevant le cardinal guinéen, le pape François s'est d'ailleurs exprimé en ce sens, assure le père Lombardi. Pas de « réforme de la réforme » à l'ordre du jour en matière de liturgie, ajoute-t-il.

En outre, « lors de sa visite au dicastère, le pape François a rappelé expressément que la forme "ordinaire" de la célébration de la messe est celle prévue par le Missel promulgué par Paul VI, tandis que (la forme) "extraordinaire", qui a été permise par le pape Benoît XVI selon (...) les modalités expliquées dans le Motu Proprio Summorum Pontificum, ne doit pas prendre la place de la forme "ordinaire" ».
